

Méthodologie : Analyser une décision de justice

L'analyse d'une décision de justice (jugement ou arrêt) consiste à répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les faits ?
2. Quel est le problème juridique posé ?
3. Quelle est la procédure antérieure
4. Quelle est la décision prise ?
5. Quels sont les arguments de la juridiction ?

La Méthode

Démarche à suivre	Contenu - travail
1. Quels sont les faits?	Il s'agit de résumer les faits qui ont donné naissance au litige (avant toute décision d'une juridiction)
2. Quel est le problème de droit posé ?	Quelle est la question de droit auquel la juridiction saisie doit répondre ?
3. Quelle est la procédure antérieure ?	<p>Pour chaque juridiction saisie, avant celle dont on doit analyser la décision, il faut, (lorsque cela est possible) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ préciser la juridiction ☀ préciser la date de sa décision ☀ préciser la (ou les) personne(s) qui intente(nt) une action en justice (demandeur ou appelant) ☀ préciser la (ou les) personne(s) assignée(s) en justice (défendeur ou intimé) ☀ la décision rendue par la juridiction <p>Vocabulaire :</p> <p>1. Premier degré de juridiction : <i>les parties sont le demandeur et le défendeur</i></p> <p>2. Second degré de juridiction (Cour d'appel), les parties sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ <i>l'appelant : insatisfait de la décision précédente, il interjette en appel pour que l'on rejuge l'affaire</i> ☀ <i>l'intimé</i> <p>3. Devant la Cour de cassation les parties sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ <i>le demandeur : insatisfait de la décision précédente, il forme un pourvoi en cassation,</i> ☀ <i>le défendeur</i>
4. Quelle est la décision ?	Quelle est la solution au problème juridique posé (décision des juges).
5. Quels sont les arguments de la juridiction ?	Quels sont les arguments et les textes sur lesquels les juges s'appuient pour rendre leur décision

Méthodologie : Analyser une décision de justice

Rappels :

Les juridictions de premier et de second degré (tribunaux et Cour d'appel) jugent le fonds en fonction du droit : elles jugent les faits.

La juridiction suprême (Cour de cassation) juge la forme : elle dit si le droit a été bien appliqué par les juridictions précédentes

Les mots clés d'une décision de justice :

- ☀ **Attendu que** : permet d'exposer les faits et les motifs (arguments, raisons, fondements).
- ☀ **Moyen** : argument, motif.
- ☀ **Par ces motifs** : annonce la décision finale de la juridiction.
- ☀ **Arrêt confirmatif** : arrêt qui confirme la décision rendue par la juridiction de premier degré.
- ☀ **Arrêt infirmatif** : arrêt qui contredit la décision rendue par la juridiction de premier degré.

Ressources :

- ☀ *Lexique de la classe de première :*

http://www2.ac-lille.fr/lyc-afrance-lillers/ressources/ecogest/droit/premiere/lexique/lexique_droit.htm

- ☀ Lexique juridique :

http://www.greffe-tc-paris.fr/lexique_greffe/index.php?pag=dico&tri=P

- ☀ L'organisation de la justice en France :

<http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10031>